



**Lettre ouverte du syndicat CGT à
Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional
Lettre envoyée à l'ensemble des agents du Conseil Régional**

**Pour une participation Régionale à hauteur de 50 % minimum sur
le contrat de prévoyance**

(Conformément à l'accord national de 2023)

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Le 14 novembre dernier, l'ensemble des adhérents au contrat prévoyance ont reçu le courrier de Monsieur le Directeur Général des Services relatif à l'augmentation de leur cotisation.

Sans remettre en cause les arguments de sinistralité et de point d'équilibre du contrat, cette augmentation de 35 % sera difficilement absorbable financièrement par les agents notamment les plus modestes.

Nous accueillons favorablement l'annonce de l'effort consenti par la collectivité, en particulier en ce qui concerne l'augmentation des quotients familiaux.

Toutefois, malgré cette majoration, nous redoutons une possible vague massive de résiliations d'ici le 30 décembre 2025, mettant en danger les agents ayant opté pour cette solution.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 sur la PSC offre la possibilité, **sans attendre la fin de la retranscription réglementaire et législative de celui-ci**, d'une prise en charge par l'employeur public à 50 % (minimum) de la cotisation prévoyance.

Une proposition de loi, reprenant les termes de cet accord, a déjà été adoptée par le Sénat et devrait très prochainement être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Certaines collectivités ont déjà fait le choix de mettre en application ce « supplément » de prise en charge (entre autres les Métropoles de Grenoble, Lyon, Bordeaux, Rennes, Nantes ainsi que les Conseils départementaux de Haute-Marne, Mayenne, Vendée [...]).

Dans un contexte de désengagement de l'État vis-à-vis des ressources des collectivités locales, le syndicat CGT est conscient que cette mesure devra être entièrement prise en charge par les employeurs publics, sans dotation financière supplémentaire.

Compte tenu du caractère prioritaire de cette question et de l'importance du risque de résiliation, avec les conséquences graves qui en découleraient, nous vous prions de bien vouloir la soumettre à la discussion au sein de la majorité régionale.

Une mise en œuvre rapide de l'accord national enverrait un message fort à vos agents, qui, comme vous le savez, souffrent depuis plusieurs années d'une absence de revalorisation régulière du point d'indice, entraînant ainsi un effondrement continu de leur pouvoir d'achat.

Nous restons à votre disposition pour tout échange sur le sujet et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération.

**Pour le syndicat CGT-OCCITANIE
Le secrétaire général**

